

Projet

«Accès à la justice»

humanrights.ch a élaboré le projet «Accès à la justice». Celui-ci a pour objectif d'aplanir les obstacles qui entravent l'accès à la justice et de favoriser les processus renforçant les droits humains. La mise en réseau de divers·e·s acteur·trice·s de la pratique des droits humains doit être renforcée.

DE QUOI S'AGIT-IL?

Le droit à une protection juridique effective

Le droit à une protection juridique effective résulte à la fois de la garantie de l'accès au juge (art. 29a Cst.) et du droit à un procès équitable conformément à la Convention européenne des droits de l'homme (art. 6 CEDH) ainsi que d'autres bases juridiques pertinentes.

Plus récemment, divers organes de défense des droits humains des Nations Unies ainsi que le Conseil de l'Europe ont souligné l'importance de garantir l'accès à la justice pour toutes et tous, et ont invité les États membres à examiner les obstacles entravant l'accès à la justice ainsi qu'à adopter des mesures concrètes pour aplanir ces derniers.

Le projet

Le projet «Accès à la justice» vise à créer un service de conseil et de soutien destiné à accompagner concrètement les personnes nécessitant une aide pour faire valoir leurs droits fondamentaux, à mettre en réseau personnes concernées, avocat·e·s, ONG et universités, ainsi qu'à mettre à disposition des connaissances spécialisées.

Le développement du projet sera financé par les fonds de l'association «Dialogue CEDH», qui a fusionné en mars 2019 avec humanrights.ch.

Le projet consiste en cinq sous-projets (voir ci-contre), qui se réaliseront par étapes en fonction de leur financement.

SOUS-PROJETS

Litiges stratégiques

Création d'un point de contact et de soutien pour les litiges stratégiques

Consultations juridiques pour les personnes en détention

Extension à toute la Suisse du service de conseil existant (hotline) pour les personnes en détention

Congrès «La protection des droits humains en pratique»

Mise en réseau et échanges entre expert·e·s et organisations, élaboration de guides pratiques sur la base de best practices

Transmission auprès des services de consultation juridique

Professionnalisation du service d'orientation et des activités de lobbying afin de combler les lacunes en matière d'offre de consultation (juridique) et de médiation (ombudsman)

Monitoring de l'accès à la justice

Documentation et information sur les inégalités de traitement avérées ou à venir en matière d'accès à la justice pour certains individus ou groupes de population